

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 3 décembre 2018 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2018-1053 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville du 19 novembre 2018, relativement aux actions de la Ville de Québec en matière de lutte aux changements climatiques - PA2018-182 (Ra-2094)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2018-182. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport :

- 1° de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 novembre 2018;
- 2° de poursuivre les mesures de mise en oeuvre visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et faire face aux changements climatiques ainsi que le bilan des actions de la Ville de Québec en matière de lutte aux changements climatiques qui sera présenté au cours de l'année 2019 avec la planification d'ensemble.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Suzanne Verreault appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*, rédigée et promue par un groupe de militants environnementalistes, réclame la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre et une transition vers une société carboneutre;

Attendu que plus de 150 municipalités au Québec ont appuyé cette déclaration;

Attendu que cette déclaration a été déposée jeudi le 15 novembre 2018 aux autorités de la *Communauté métropolitaine de Québec*;

Attendu que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter le réchauffement de la planète;

Attendu que des dizaines de milliers de citoyens se sont rassemblés le samedi 10 novembre 2018 à l'occasion d'une marche organisée par le collectif *La Planète s'invite au parlement*, afin de manifester au nouveau gouvernement l'urgence de prioriser l'environnement dans nos décisions politiques;

Attendu que le 7 novembre 2018 plus de 500 artistes, scientifiques et leaders de différents secteurs ont appelé tous les Québécoises et Québécois à signer le *Pacte pour la transition* et que depuis, plus de 200 000 personnes l'ont signé;

Attendu que ce pacte demande notamment que nos gouvernements adoptent des lois et prennent des actions forçant le respect de nos engagements climatiques, et que toutes les décisions prises au fédéral, au provincial et au municipal passent le crible de leurs impacts climatiques;

Attendu que la crise climatique expose notre économie et notre société, et menace sévèrement la biodiversité par la destruction des habitats naturels;

Attendu que cette crise aura d'importantes répercussions sur la santé, et risque de mettre en danger la vie de plusieurs millions d'êtres humains;

Attendu que cet état d'urgence climatique nécessite de mettre en branle toutes les solutions connues pour diminuer notre production de gaz à effet de serre;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que la ville de Québec :

- 1° endosse la *Déclaration d'urgence climatique*;
- 2° s'engage dans le *Pacte pour la transition*;
- 3° révisé son plan de réduction des gaz à effet de serre pour inclure un volet collectivité et viser une réduction de 50 % d'ici 2030;
- 4° effectue un bilan annuel chiffré des émissions de *GES* sur le territoire de la Ville de Québec pour s'assurer que les mesures adoptées soient efficaces et suffisantes pour atteindre les cibles;
- 5° appuie l'adoption d'une *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement*;
- 6° respecte les cibles de protection de la biodiversité (17 % d'aires protégées d'ici 2020);
- 7° se dote d'une politique d'achat local et responsable.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Geneviève Hamelin
Présidente

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier